

Sommaire

Nature

- Obs remarquablesp.2
- Une victoire pour Indre Naturep.2
- Suivi de la Fauvette pitchoup.3
- Participez au suivi des cours d'eau avec En Quête d'Eaup.3

Dossier

- Les activités « Nature » de nos adhérents pendant le confinementp.4-5

Vie de l'association

- La vènerie sous terre : une pratique barbare à interdirep.6
- Création de Nature'O'Centrep.6
- Martine Menu rejoint l'équipe d'Indre Naturep.7
- Le chemin de l'étang Vieux bientôt privatisé !?p.7
- Sortir des pesticides est un impératif : Non à la mascarade de la Charte départementale !p.8

Editorial

Pour que le monde d'après ne soit pas pire que celui d'avant

La crise sanitaire et sociale dans laquelle la pandémie de Covid-19 a plongé l'ensemble de notre société est parfaitement révélatrice de l'impasse dans laquelle nous a conduit le système basé sur l'exploitation sans limite des ressources naturelles afin de satisfaire une consommation toujours plus grande de biens en grande partie superflus pour le plus grand bénéfice d'une oligarchie financière sans cesse de plus en plus riche.

Malgré les mises en garde des scientifiques pointant le risque accru d'émergence de nouvelles maladies en raison de la destruction des écosystèmes et des habitats de la faune sauvage, rien ou si peu a été fait pour empêcher leur destruction favorisant ainsi l'émergence d'épidémies comme Ebola ou le Covid-19. De nombreux pays, dont la France, ayant négligé la sécurité de la population sur le long terme en cherchant à réduire toujours plus les dépenses de santé, ont été incapables d'assurer dès le début de la pandémie, la protection de la population.

Inévitablement a surgi la question de quel « monde d'après ». Une telle crise pourrait être l'occasion d'ouvrir les yeux et de prendre conscience de la nécessité d'une véritable rupture avec le modèle économique dominant, les modes de production et de consommation, et l'inférial système « extraire, fabriquer, utiliser, jeter » qui génère pollution et destruction de la nature et du climat. Evidemment, sous prétexte de relance de l'économie, sempiternel argument servant surtout à perpétuer le système en place, le vieux monde résiste à l'image de la FNSEA et du Medef qui en plein confinement réclamaient du gouvernement qu'il revienne sur les acquis sociaux et environnementaux.

Il nous revient donc de continuer à nous battre pied à pied, à l'exemple de notre combat contre les pesticides (voir pages 2 et 8) et des autres actions présentées dans ce numéro pour que le « monde d'après » ne ressemble pas en pire à celui d'avant, car le temps presse !

JACQUES LUCBERT
Président d'Indre Nature

Obs. remarquables

Du 24 mars au 6 juillet

OISEAUX

- **Grèbe jougris** : l'adulte découvert le 11/01 continue son stationnement sur l'étang Moury (Paulnay) (TC, NG, TM, PC, FT, AMar et PB).
- **Petit-Duc scops** : 1 ♂ chanteur le 23/04 à Clion (MH et CB)
- **Aigle pomarin** : 2 ind. en migration le 04/05 à St-Michel-en-Brenne (NG et CR)
- **Marouette poussin** : 1 ♂ ch. du 07/05 au 01/06 à St-Michel-en-Brenne (BR, CR, NG et ML)
- **Marouette de Baillon** : 1 ind. le 23/05 à l'étang Ricot (RNN Chérine) (NG) et 1 ind. le 24/06 à St-Michel-en-Brenne (BR)
- **Faucon kobez** : 1 ♂ ad. le 13/05 à Martizay (FL) et 1 ♀ ad. le 17/05 à Vendoeuvres (NM et FB)
- **Aigle de Bonelli** : 1 imm. le 16/05 à l'étang de la Sous (RNN Chérine) (PC et AT)
- **Vautour percnoptère** : 1 imm. le 06/06 à Nohant-Vic (GR)
- **Vautour fauve** : 3 ind. le 14/05 à Buzançais (QR), 1 ind. le 24/05 à Migné et Rosnay (JMP, TMi et AB) et 12 ind. le 25/06 à Chézelles (AMaz)

PAPILLONS

4 nouvelles espèces pour l'Indre :

- **Hysterothrips maculosana** : le 14/04 au Pont-Chrétien-Chabenet (DD, DV)
- **Hysterothrips maculosana** : Le 16/04 à Segry (DM, DV)
- **Chrysoclista linneella** : le 26/05 à Saint-Lactencin (AP)
- **Nemophora fasciella** : le 26/06 à Saint-Marcel (DD, DV)
- **Eupithecia millefoliata** : le 03/07 à Saint-Gilles (TL)

AB (Agnès Boyé), Amar (Adrien Martineau), AMaz (Alban Mazerolles), AT (Armel Trémion), AP (Alexis Ponnet), BR (Brice Roggy), CB (Caroline Beemsterboer), CR (Clémence Roy), DD (Daniel Dufour), DV (Denis vandrome), FB (Florent Billard), FL (Franck Leterme), FT (François Téléfunko), GR (Guillaume Robin), JMP (Jean-Michel Pilorget), MH (Martine Helleman), ML (Mathias Laizé), NG (Nicolas Gauthier), NM (Nathan Moutardier), QR (Quentin Revel), PB (Pénélope Bregeon), PC (Paul Coiffard), TC (Thomas Chatton), TMA (Théo Matignon) et TMi (Thibaut Michel), TL (Tijtske Lubach)

Une victoire pour Indre Nature

Le Tribunal administratif annule l'arrêté préfectoral fixant les ZNT par rapport aux « points d'eau »

Indre Nature et la Fédération de pêche de l'Indre avaient saisi en janvier 2018 le tribunal administratif de Limoges d'un recours en annulation de l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2017 établissant la liste des « points d'eau » bénéficiant d'une protection par rapport à l'épandage des pesticides par l'établissement d'une zone de non traitement. Par décision rendue publique le 4 juin le tribunal nous a donné raison et annulé l'arrêté.



(photo M. Giban)

L'arrêté dont nous venons d'obtenir l'annulation avait été pris en application de l'arrêté ministériel du 4 mai 2017 « relatif à la mise en marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ». Cet arrêté national avait lui-même été pris suite à l'annulation par le Conseil d'Etat en 2016 de l'arrêté ministériel de 2006 ayant le même objet. Alors que cet arrêté de 2006 établissait un minimum de protection par rapport au milieu aquatique en précisant que tous les éléments hydrographiques en bleu dans la carte IGN au 25000^{ème} devaient bénéficier d'une Zone de Non Traitement (ZNT), l'arrêté ministériel du 4 mai 2017 s'en remettait aux préfets pour établir département par département cette liste des « points d'eau » bénéficiant de cette protection. La porte était ainsi ouverte aux pressions du lobby agro-industriel local pour restreindre ces ZNT. C'est ce qui s'est passé dans l'Indre comme dans un grand nombre de départements occasionnant une quarantaine de recours en justice.

Notre recours contestait notamment le fait qu'étaient exclus du bénéfice d'une ZNT une partie significative du linéaire de cours d'eau du département : les cours d'eau intermittents et les fossés ainsi que les plans d'eau d'une surface inférieure à 1ha et non reliés au réseau hydrographique, ce qui constituait une menace sur la biodiversité présente dans ces milieux aquatiques et une régression de la protection de la biodiversité. Le tribunal a retenu cet argument pour annuler l'arrêté.

JACQUES LUCBERT

Suivi de la Fauvette pitchou

La Fauvette pitchou est une espèce d'intérêt communautaire (listée à l'Annexe I de la Directive Oiseaux) ; elle est classée « vulnérable » sur la Liste rouge des oiseaux nicheurs de la région Centre, où sa répartition n'est pas homogène. Absente du Cher et de l'Eure et Loir, elle n'est présente dans l'Indre qu'en Brenne (presque exclusivement). Considérée comme sédentaire, les couples sont présents en hiver et les mâles détectés dès les journées ensoleillées de début d'année. Moins d'une vingtaine de couples ont toutefois été localisés ces deux dernières années, suite à une dizaine d'années avec un maximum de 4 couples.



Fauvette pitchou (photo J. Coignet)

Ces effectifs et cette répartition amènent des questions : quels milieux sont fréquentés par l'espèce en Brenne ? Ne peut-on pas en retrouver de semblables ailleurs dans le département ? Peut-on affiner l'effectif ?

C'est pourquoi Indre Nature a décidé de se lancer cette année dans une étude de terrain pour tenter d'en savoir plus. Recherche cartographique des habitats à priori favorables à partir des localisations connues, contrôle des sites connus et prospections de nouvelles zones sont en cours, grâce au soutien de la DREAL. Dans ce cadre, la Réserve de la Haute-Touche ainsi que le Centre de Transmission de la Marine de Rosnay nous ont ouvert leurs portes. Une opportunité très appréciée, **que chaque intervenant en soit vivement remercié !**

AGNÈS BOYÉ

Participez au suivi des cours d'eau avec En Quête d'Eau

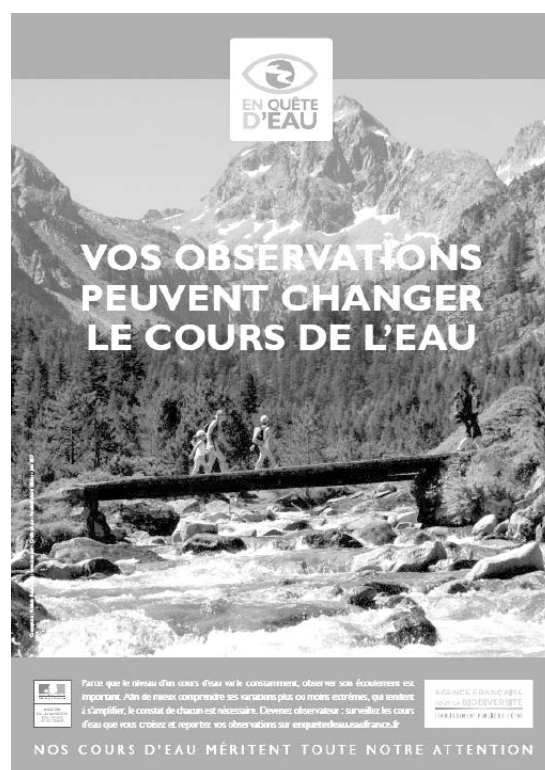


En Quête d'Eau est un programme de sciences participatives proposé par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) visant à améliorer la connaissance de l'écoulement des cours d'eau en augmentant les observations visuelles grâce à une démarche collaborative. Très simple d'utilisation, il s'agit de caractériser l'écoulement d'un cours d'eau en un point choisi par l'observateur, selon 5 modalités - débordement, écoulement visible, écoulement visible faible, écoulement non visible, assec - au moment choisi par l'observateur.

Dans un contexte de réchauffement climatique et dans la perspective d'une fréquence accrue des sécheresses comme en 2018 ou 2019, **Indre Nature soutient ce projet et appelle ses adhérents intéressés à participer à ce programme et à s'inscrire sur le site enquetedeau.eaufrance.fr**

Ce programme pourra permettre de répondre à des questions comme : comment évoluent nos cours d'eau ? Quelle est la situation hydrologique dans une région à un moment donné ? Quel est l'impact du changement climatique sur nos cours d'eau ? etc...

JACQUES LUCBERT



Illustrations : logo et copie affiche En Quête d'Eau

Les activités « nature » de nos adhérents pendant le confinement

Chacun d'entre nous a vécu la même période, inédite, de confinement : 55 jours, du 17 mars au 11 mai. Avec cependant des ressentis variables : le lieu et aussi les activités professionnelles et les choix de chacun ont modulé à l'infini cette situation. Voici quelques témoignages :

Claude et Annick à Chabris : observer son jardin

Confinés à notre domicile, un pavillon entouré de 2000m² ! Nos occupations : entretien du terrain, préparation du potager, élevage de plants, plantations, observations de toutes les ressources de l'environnement (faune, flore) limitées à la surface clôturée, ...et saisie des observations sur Obs'Indre. Nous avons pu voir l'occupation de nichoirs par sittelles, mésange charbonnière, rouge queue à front blanc (2 nichoirs) avec mise en place d'affûts photographiques.

Claude qui sculpte bois et pierre aux ateliers du Moulin a clôturé les journées en terminant quelques travaux inachevés (photo) et commencé quelques nouveaux projets. Annick a fabriqué des masques pour la famille.



Photo C. Chottin

Cette période a été l'occasion de communiquer par mails (messages distrayants, informations, photos, échanges d'écrits et poèmes remisés dans les tiroirs). Nous n'avons éprouvé aucun ennui malgré nos pensées et projets de redécouverte de notre belle nature.

Jean-Michel à Ravel (63) : fabriquer un logis pour les chouettes

Que faire pendant le confinement : lorsque l'on a une grande maison et de quoi bricoler, on n'a que l'embarras du choix ! Je me suis alors posé la question : à qui ou à quoi puis-je être utile ?

Or, un de mes amis, restaurateur, a constaté que le grand arbre de son jardin abritait des chouettes.

Comme elles nichent près du bâtiment, il en a trouvé, à plusieurs reprises, dans sa salle de restaurant, vivantes, tombées dans la grande cheminée. Il pensait que c'étaient des effraies mais, en fait, ce sont des chevêches d'Athéna.

Pour régler le problème, je lui ai proposé de lui construire un nichoir. De quoi m'occuper quelques journées. Lors de l'assemblage, j'en ai également profité pour lui adjoindre un toit en bardage monté sur charnières, de manière à ce qu'il puisse s'ouvrir pour le nettoyage annuel. Pour terminer, je l'ai traité à l'huile de lin.

Aujourd'hui, le nichoir est terminé. D'ici quelques jours, il sera placé dans l'arbre situé au milieu de la cour du restaurant.

Les chouettes qui y logeront ne sauront jamais que c'est au confinement des humains qu'elles le doivent.

Qu'importe !

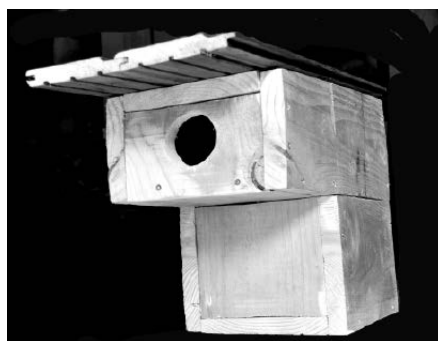


Photo J-M Henon

Gwenaëlle à Buzançais : apprendre aux enfants le chant des oiseaux

Enseignante dans une petite école à la campagne, j'ai proposé à mes élèves qui ont tous un jardin de repérer les oiseaux qui viennent chez eux. Je leur ai d'abord envoyé des photos des oiseaux les plus communs en précisant deux trois points à observer pour les reconnaître plus facilement.

Quinze jours plus tard, je leur ai proposé de les reconnaître grâce à leur chant. Pour cela, je leur ai proposé de visionner les « Minutes nature » de Julien Perrot dédiées aux chants des oiseaux.

Christian à Châteauroux : herboriser dans la ville

Belle leçon d'humilité que ce confinement qui m'a fait renoncer à la toute puissance de la voiture !

Près de chez moi, il y a un étang (comme dit la chanson populaire), l'étang des Chevaliers. Un lieu communautaire pour les lapins. Des âgés, des nouveaux et tous les trous dont ils truffent les pentes avoisinantes. Au début, j'y allais pour prendre l'air, pour profiter de la fameuse heure de promenade... sans jogging et sans bodybuilding.

Et puis je me suis rappelé de PlantNet, une application qui m'avait bien accompagné dans les Cévennes et dont j'ai honte de ne pas avoir noté celui ou celle qui m'en avait indiqué l'existence. Merci à toi, ô inconnu(e) !

Depuis, j'herborise et c'est incroyable le nombre d'espèces qui se trouvent une place dans cet espace vert. Chaque promenade prouve que la fois précédente, j'étais passé à côté de bien des végétaux !



Photo C. Valleix

La plante la plus surprenante à mes yeux traîne au ras du sol mais dresse ses fruits vers le ciel comme une main dressée. PlantNet dit : *Erodium moschatum* ou bec-de-grue musqué. J'accepte désormais de ne pas faire 40 km aller et 40 km retour pour être dans la pleine nature de Brenne. Même au pied de mon immeuble, il y a des trésors. Hier, j'ai identifié des renoncules rampantes à 10 mètres devant la porte de l'édifice.

Oserai-je l'avouer ? Ce confinement a trouvé le moyen de me faire grandir.

Gérard à Arthon : un printemps non confiné pour les plantes

Les myosotis, la rose monnaie du pape sont là, on entend le coucou, la buse, par ce vent du nord, et le loriot ; il y a des jacinthes des bois près d'un hangar, les stellaires donnent l'impression qu'elles ont les yeux blancs écarquillés pour nous voir, chaque plante dans les bas côtés gonflés de vert, se dandine pour montrer qu'elle est la plus belle, qu'elle n'a pas les mêmes feuilles, les oiseaux jouent à cache-cache derrière les feuillages, dans les bas côtés des tapis entiers de superbes Orchis sauvages mauves et en bordure de forêt, de grandes asphodèles en pagaille et des alliaires, disposées au pied des arbres comme de petits personnages fins sur des gradins, avec au bout leur fines têtes blanches, puis ce sont les lilas qui se mettent à embaumer ; voici la revanche des lieux où l'on dit que tout est mort ! Fortes odeurs d'arbres grâce aux pluies récentes, troupe de biches, qui me regardent et fuient au galop.

Daniel au Pont-Chrétien : redécouvrir la nature près de chez soi, réfléchir à l'origine de la crise

La période de confinement a eu sur moi deux effets : stimuler l'observation de la nature à un rythme assez frénétique et réfléchir à la nature de la crise.

Ainsi, j'ai arpenté, en tous sens, un cercle d'un rayon d'un kilomètre, mollement urbanisé, avec beaucoup de broussailles, d'anciennes carrières et des sablières. Appareil photo en main, j'ai saisi plantes et insectes : plus de 4000 photos nature en avril soit 135 par jour. J'ai rentré quotidiennement les données correspondantes sur

Obs'Indre : 85 espèces nouvelles dans ma commune se sont ajoutées pendant le confinement. J'ai croisé quelques espèces nouvelles pour le département de l'Indre, comme un papillon, *Isturgia famula*. J'ai suivi de près le lancement d'un nouvel observatoire « Autres Insectes » qui m'a permis de découvrir le monde fascinant des diptères, sa richesse et sa complexité. J'ai participé aux échanges et discussions de plusieurs groupes d'Indre Nature : Groupe photo et Biodiversité chez moi.

Je me suis documenté aussi sur les rapports entre la crise sanitaire, qui n'est pas qu'un problème médical, et la question écologique : il faut en effet mettre en relation l'apparition de nouveaux virus et la perte de diversité : « L'épidémie de Covid 19 est liée aux bouleversements que nous imposons à la biodiversité », écrit Philippe Grancolas. Je souhaite, bien sûr, une sortie rapide de la crise actuelle. Mais pas un retour à la situation antérieure. L'Homme a intérêt plus que jamais, je pense, à se réconcilier avec la Nature et donc à lui laisser assez de place.

Et puis, je voudrais évoquer tous ceux qui, dans le cercle de mes connaissances, ont souffert de cette crise, directement ou non : certains ont été atteints par ce virus, d'autres ont perdu la vie.

Appel des busards aux protecteurs : déconfinez vous vite !

En effet les moissons ne sont guère sensibles au Covid 19 et ne réagissent qu'à la météo. Avec les records de chaleur du mois de mai, l'orge devait être moissonnée autour du 15 juin. Les caprices du temps vont la retarder de quelques jours, mais avant de mettre en place des cages de protection autour des nids il a fallu bien en amont, en fait dès la fin avril-début mai donc en plein confinement, repérer les couples qui virevoltent au dessus d'un océan de céréales et localiser l'endroit précis où les femelles vont nicher, en observant attentivement le comportement des oiseaux. La LPO a donc interpellé le ministère afin d'obtenir des dérogations de déplacement pour un nombre limité de bénévoles. Nous étions ainsi quelques un(e)s à pouvoir battre la campagne dès le 1^{er} mai, une campagne bien souvent trop monotone pour des naturalistes, mais que ne ferait-on pas pour tenter de sauver des griffes des moissonneuses quelques nichées de ces oiseaux qui nous ravissent de leurs ballets aériens.

RÉGIS CLEVA ET LES BÉNÉVOLES « BUSARDS »

La vènerie sous terre : une pratique barbare à interdire

Le déterrage du blaireau ou du renard est une activité suscitant de plus en plus d'opposition. Elle est pratiquée notamment du 15 mai au 31 juillet dans environ 70 départements, par des chasseurs, qui voient en elle une forme de patrimoine. Elle n'est guère approuvée que par certains agriculteurs : l'Aurore paysanne écrit le 29-02-2020 : « Cette année la principale période de déterrage du blaireau est compromise. Un coup dur porté à cette pratique traditionnelle et une menace pour les victimes des dégâts de blaireaux. » Il faut dire que devant la forte réprobation exprimée lors des enquêtes publiques de plus en plus de départements ne pratiquent plus cette période complémentaire, particulièrement cruelle par la destruction de portées encore jeunes. La France fait figure d'exception européenne en conservant cet archaïsme.

Un sondage Ipsos de 2018 indique que 83 % des Français sont favorables à l'interdiction du déterrage. Les opposants au déterrage, et en particulier à la période complémentaire de chasse au blaireau, soulignent que le Code de l'Environnement (Art L.424-10) interdit « de détruire les portées de tous mammifères dont la chasse est autorisée sous réserve des dispositions relatives aux animaux susceptibles d'occasionner des dégâts ». La Convention de Berne de son côté requiert pour le déterrage du blaireau une connaissance des effectifs, ce qui n'est pas le cas. De même les dégâts prêtés au blaireau relèvent le plus souvent du fantasme ou de la mauvaise foi, quand on sait qu'il se nourrit surtout de vers et d'escargots, de campagnols, de baies et de racines.

Depuis quelques années de nombreuses actions font connaître le sort réservé au blaireau. On peut consulter facilement sur Youtube une vidéo édifiante, publiée



Blaireau européen *Meles meles*. Capture d'écran de caméra IR (Photo S. Heroux)

par l'association One Voice en avril 2020 [vimeo.com/412241510/ecf82198c3](https://www.youtube.com/watch?v=412241510/ecf82198c3). Un collectif d'associations a fait circuler une pétition qui a recueilli plus de 100 000 signatures et a déposé, le 2 juin 2020, une demande d'interdiction de la vènerie sous terre auprès de la Ministre de la Transition écologique. Pour la première fois un élu, Catherine Le Troquier maire de Valaire dans le Loir et Cher a pris courageusement un arrêté interdisant la vènerie sous terre sur sa commune. Contesté par le préfet cet arrêté sera jugé sur le fond le 1er juillet par le Tribunal administratif d'Orléans. Indre Nature lui apporte tout son soutien.

Dans L'Indre, notre association a déjà obtenu en 2019 du Tribunal Administratif de Bordeaux, le retrait de l'article autorisant une période complémentaire de chasse au blaireau par déterrage de l'arrêté chasse départemental 2016-2017. Nous voudrions voir là une avancée définitive, pour ce qui est de L'Indre.

DANIEL DUFOUR

Création de Nature'O'Centre

Nature'O'Centre est le nom du portail de données naturalistes du réseau FNE-Centre Val de Loire. Après plusieurs années d'errements infructueux pour essayer de créer un tel portail sur la base de SIRFF, le réseau des associations de FNE-CVL a finalement décidé de créer ce portail sur une base Obs'nat, la même que celle d'Obs'Indre. Ce portail auquel 11 associations apportent leur contribution est encore en test et ne sera ouvert au public qu'à l'automne mais peut déjà être consulté à l'adresse suivante : natureocentre.org

Ce n'est qu'un portail de consultation qui ne permet pas l'accès aux observations individuelles mais permet de connaître localement la biodiversité présente et notamment la présence et la répartition des espèces.

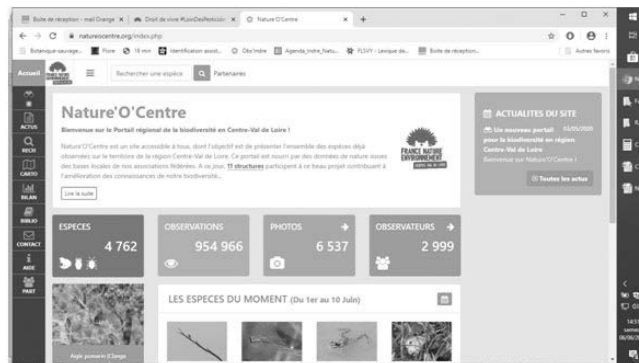


Illustration : écran d'accueil Nature'O'Centre



Martine Menu rejoint l'équipe d'Indre Nature

En début d'année nous assistions au départ précipité de notre comptable Fabienne Bekkaye pour raisons de santé. Sans solution immédiate durant cette période critique de clôture des comptes annuels, Édith Armange, notre ancienne comptable à la retraite a effectué un retour, bénévolement et au pied levé, en attendant un recrutement que la période de confinement a quelque peu retardé. Nous tenons à saluer et remercier chaleureusement Édith, pour cette opération de sauvetage rondement menée et nous lui donnons rendez-vous en début d'automne pour un chantier Nature chez elle.

À la fin du mois de mai, Martine Menu a été recrutée, elle prendra ses fonctions sur un temps partiel le 1^{er} juillet prochain. Comptable de formation et dotée d'une solide expérience constituée au sein de cabinets comptables et en responsabilité de services comptables de grandes entreprises. Depuis quelques années, elle enseigne et forme jeunes et moins jeunes à la comptabilité, tout en réalisant des missions, notamment de clôture de comptes annuels pour des organisations souvent associatives. En effet Martine souhaite désormais mettre ses compétences au service du monde associatif « Question de valeurs ! » ; c'est ainsi qu'elle va organiser la fin de sa carrière professionnelle en articulant des missions de formation et la tenue des comptes d'une association de protection de la nature et de l'environnement. Nous lui souhaitons la bienvenue au sein de l'équipe de salariés et bénévoles d'Indre Nature.

FRANCIS LHERPINIÈRE

Le chemin de l'étang Vieux bientôt privatisé !?

C'est le projet qui figure en toutes lettres dans le programme de la liste « Sainte-Gemme Agir ensemble » présenté aux dernières élections municipales : « Aliénation du chemin rural de l'étang Vieux ». Il serait cédé au propriétaire de la forêt de Berger. Qu'une telle idée puisse germer dans la tête d'élus d'une commune du PNR de la Brenne est proprement révoltant.



Le chemin rural de l'étang Vieux (photo R. Cleva)

Ce sentier longe l'étang Vieux, puis serpente au milieu d'une magnifique forêt qui il y a encore quelques années n'avait plus souvenir du bruit des tronçonneuses. Bêtes et plantes vivaient en paix, on s'y promenait avec bonheur, étonnés de la quiétude et de la beauté du lieu, animé seulement par le chant des oiseaux, la fuite d'un chevreuil, ou la rencontre de randonneurs ou de quelques autres amoureux de la nature. Et puis, une fois de plus, le voile noir du profit est venu recouvrir ce joyau. Cette forêt privée, laissée jusque là évoluer naturellement a été récemment achetée par un propriétaire de toute évidence insensible au charme du lieu et seulement intéressé par sa valeur marchande. Les tronçonneuses se sont immédiatement remises au travail et cet espace magique s'est vu défiguré à plusieurs endroits, les plus beaux sujets étant abattus sans aucun souci du respect d'un certain équilibre paysager. Aujourd'hui le vert printanier masque les plaies mais le mal est fait. C'est peut-être pour pouvoir continuer sans témoin de malmener la forêt de Berger que ce personnage a demandé au maire de Sainte-Gemme de lui rétrocéder une partie de ce sentier, pourtant inscrit dans les circuits des plus belles balades de la Brenne. Indre Nature n'a pas manqué de réagir et un courrier de protestation a été adressé au maire, avec copie au Président du PNR Brenne, au Président de la CDC Cœur de Brenne et à l'Agence d'attractivité de l'Indre-PDIPR.

A ce jour aucune réponse ne nous est parvenue... mais nous restons vigilants sur la suite des événements.

REGIS CLEVA

Assemblée Générale : nouvelles modalités !

Au vu de la situation sanitaire, du risque toujours possible de redémarrage de l'épidémie de Covid 19, et compte tenu des obligations administratives et statutaires que notre association doit respecter d'ici la fin septembre, le Conseil d'administration d'Indre Nature a pris la décision de ne pas tenir notre assemblée générale sous la forme d'un rassemblement physique des adhérents. L'Assemblée Générale **ne se réunira donc pas** le 5 septembre à Mers-sur-Indre comme indiqué dans le précédent numéro de Mosaïque et dans les derniers bulletins Agrion.

Mais, pour respecter nos obligations statutaires (vote des comptes, de la cotisation et renouvellement du conseil d'administration) chaque adhérent recevra très prochainement un courrier lui indiquant les modalités pour prendre connaissance des bilans relatifs à l'activité 2019 de l'association ainsi que les moyens de participer, par voie électronique ou postale, aux votes statutaires.

Nous comptons malgré ces difficultés sur votre participation et espérons vous retrouver tous pour une AG ordinaire sous la forme habituelle au printemps 2021.

Indre Nature

Maison de l'environnement
Parc Balsan

44 avenue F. Mitterrand
36000 CHATEAUROUX
Tél: 02-54-22-60-20

association@indrenature.net

Notre site : www.indrenature.net

Directeur de publication : Jacques Lucbert
Comité de rédaction : Sylviane Barbat, Micheline Boureau, Régis Cléva,
Jean-Pierre Fonbaustier, Marie-Hélène Froger, Martine Giban, Francis
Lherpinière.

ISSN : 1638-332X

Dépôt légal : 2020-02

Les avis exprimés n'engagent que leurs auteurs

Sortir des pesticides est un impératif

Non à la mascarade de la Charte départementale !

Depuis plusieurs années le débat sur la délimitation des Zones de Non Traitement (ZNT) c'est-à-dire des espaces sur lesquels il est interdit d'épandre des pesticides fait l'objet d'une forte médiatisation. A l'origine il y a l'arrêté ministériel du 4 mai 2017, un des derniers actes de la ministre Ségolène Royal, qui précise et encadre l'usage des pesticides. D'une part il transfère aux préfets la tâche de délimiter ces ZNT par rapport aux « points d'eau » déclenchant le volet « eau » des recours judiciaires (voir page 2 Une victoire pour Indre Nature). D'autre part, contrairement à ce qui était attendu, il ne prescrit aucune distance d'interdiction d'épandage à l'égard des habitations, ce qui a donné lieu à un recours devant le Conseil d'Etat, qui, en juin 2019 a donné raison aux organisations environnementales et contraint l'Etat à produire, avant la fin 2019, un nouvel arrêté incluant des mesures de protection des riverains et en particulier des distances limites d'épandage par rapport aux habitations. Le gouvernement a alors proposé des distances de 5, 10 ou 20m selon les produits alors que dans le même temps plus d'une centaine de maires prenaient des arrêtés fixant cette limite à 150m. Malgré un nombre record de contributions (53 600) très largement hostiles aux propositions du gouvernement à la consultation publique sur ce projet celui-ci publiera le 27 décembre 2019 un arrêté maintenant les distances proposées et offrant même la possibilité d'une réduction jusqu'à 3m dans le cadre de Chartes départementales d'engagement comme l'a proposé la FNSEA.

Rien d'étonnant alors que début mars, alors que toutes les attentions étaient braquées sur le début de l'épidémie de coronavirus, la Chambre d'agriculture de l'Indre dominée par la FDSEA mette discrètement en consultation publique un projet de Charte d'épandage. Indre Nature a vivement dénoncé cette opération inopportune dans une lettre ouverte au préfet et au président de la Chambre d'agriculture et aux médias qui s'en sont fait écho. En réaction, à la demande du préfet, la Chambre d'agriculture a souhaité rencontrer Indre Nature. Cette rencontre qui a eu lieu fin mai, a permis d'exposer nos positions respectives et fait ressortir à quel point elles étaient éloignées. Pour Indre Nature ce projet de Charte ne sert qu'à perpétuer et même étendre le modèle agricole dominant nécessitant une utilisation intensive des pesticides. C'est un projet conçu unilatéralement par la seule Chambre d'agriculture sans aucune concertation. En conséquence Indre Nature a fait part de son opposition totale à cette Charte. Une contribution détaillée, consultable sur le site internet de l'association, a ensuite été déposée à la consultation publique sur le site de la Chambre d'agriculture. Indre Nature réaffirme cependant son ouverture à toute discussion sur les pesticides à condition que cela s'inscrive dans une perspective de sortie des pesticides et dans le cadre d'un débat largement ouvert à tous les points de vue.

JACQUES LUCBERT

